



## CHARTRE ASSOCIATIVE en annexe des statuts

**L'Association Les Compagnons du Marais, de par ses valeurs humanistes, laïques définies dans l'article deuxième de ses statuts :**

- \* **Priorise** les concepts suivants : accueil, mise à l'abri, bienveillance, qualité de vie, alimentation, dignité, citoyenneté, autonomie, insertion de la personne avant toute autre considération, sécurité.
- \* **Adopte** une action sociale qui garantisse la liberté des choix des usagers, leur participation pour tous ceux qui font appel à ses services.
- \* **Accomplit** ses missions dans un cadre de gestion transparente et désintéressée avec une évaluation régulière de ses actions réalisées.
- \* **Propose** des réponses adaptées à l'émergence de besoins nouveaux par des ajustements rapides de ses établissements et services si nécessaire.

**L'Association les Compagnons du Marais, par sa volonté de partage :**

- \* **Développe** entre ses membres bénévoles et salariés une culture commune de respect, solidarité, d'humanisme et d'altruisme en concordance avec ses statuts,
- \* **Fait vivre** l'expression de la démocratie participative en son sein,
- \* **Nourrit** une réflexion éthique régulière sur les sujets touchant à ses missions et notamment sur la dimension citoyenne de son intervention et l'image qu'elle donne d'elle-même.

**L'Association Les Compagnons du Marais, de par son engagement social et son esprit soucieux d'ouverture :**

- \* **Assure** une réponse réactive auprès de toutes les instances et partenaires concourant avec elle à ses missions et actions sociales.
- \* **Développe** et propose des projets cohérents et complémentaires en s'appuyant sur des partenariats les plus étendus possibles, notamment dans des actions sociales de proximité.
- \* **Engage** et favorise des actions solidaires et inclusives au bénéfice de ses pensionnaires les plus démunis.



L'Association Les Compagnons du Marais, tient pour essentielle la cohérence, la pertinence et le choix de ses services et établissements par:

- \* La reconnaissance des usagers, de leurs familles et de leurs représentants comme partenaires de l'élaboration, du choix et de l'évaluation de toutes les prestations qui leurs sont fournies.
- \* L'implication des membres du Conseil d'Administration afin de garantir et promouvoir les valeurs fondatrices de l'Association, leur respect et leur mise en œuvre.
- \* La disponibilité des administrateurs bénévoles, comme personnes qualifiées, parties prenantes et intégrantes du projet associatif ; des professionnels salariés qui, dans les projets de chaque établissements ou de services en assurent, la corrélation, la réalisation, l'adaptation.
- \* L'évaluation indépendante et permanente de nos actions.

Réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à Creil le 13 mai 2016, les membres de l'Association les Compagnons du Marais considérant ce qui fonde leur unité :

Richesse de leur diversité, addition des compétences ressources,  
Complémentarité et transversalité des services et établissements,  
Réactivité et adaptabilité aux besoins non couverts, capacité d'innovation,  
Développement et ouverture vers des partenariats nouveaux,  
Reconnaissance des usagers en tant que participants,  
Respect et application des préconisations éthiques nationales (ANESM, DIHAL, DHUP), référentiels de compétences (AVDL, AHI), préconisations définies sur les fonctions dans les Groupes Homogènes d'Actions et de Moyens (GHAM)).

Adoptent la charte et expriment fermement leur volonté de la respecter, l'appliquer et de la promouvoir.

Elle sera annexée aux statuts de l'association.

Madame Marie- Claude ROIGNOT  
Secrétaire

Monsieur Alexandre DENIS  
Trésorier

Monsieur Christian HOUPIN  
Président